

Traite MENA'HOT

Proposition de plan - Troisième chapitre - Daf 21 a et b

21 a

Nous avons une Beraita : Le vin, le sang, le bois et les Kétoret ne doivent pas nécessairement être salés.

→ *Qui est le Tana de la Beraita ?*

- *Ce ne peut pas être Rabbi. Selon lui, il faut saler le bois!*
- *Ce ne peut pas être Chachamim. Ils demandent de saler Ketoret!*
- *C'est le Tana suivant:*
 - *Beraita - R. Yochanan ben Brokah : Le Prat (la Minchah) est Mekabel Tum'ah et il est brûlé sur le feu des Mizbe'ach extérieurs. Toutes ces choses sont salées;*
 - *Cela exclut le bois, qui n'est pas Mekabel Tum'ah, et le sang et le vin, qui ne vont pas au feu, et les Ketoret, qui sont brûlés sur les Mizbe'ach intérieurs.*

Un verset est nécessaire pour exclure le sang. Sinon, nous dirions qu'il doit être salé.

→ *Le sang salé n'est pas considéré comme du sang! (Le salage est comme la cuisson.)*

- *Ze'iri : On n'est pas responsable de manger du sang cuit.*
 - *Rav Yehoudah citant Ze'iri): On n'est pas responsable de manger du sang salé.*
 - *Rav Yehudah): Si les membres étaient rôtis avant d'être offerts, ils ne suscitaient pas "Re'ach Nicho'ach". (Ils ne dégageront pas une belle odeur lorsqu'ils seront brûlés sur le Mizbe'ach.)*
 - *On aurait pu penser que seulement une petite quantité de sel est mise dessus. Le verset enseigne qu'il ne doit pas être du tout salé.*
 - *Ze'iri : On n'est pas chayav de manger du sang cuit.*

Mishnah : Si on a fait cuire du sang jusqu'à ce qu'il durcisse et on l'a mangé, ou si on a fait fondre le Chelev et on l'a bu, il est responsable.

→ *On n'est pas responsable de manger du sang (Chulin ou Kodesh) qui s'est figé en cuisant sur un feu, car il ne peut pas redevenir du sang*

→ *On est responsable de manger du sang qui s'est figé en chauffant au soleil, car il peut redevenir du sang.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

Le dialogue suivant montre que le sang qui s'est figé au soleil est aussi Nidcheh (perd le statut de sang et est Pasul pour Zerikah) !

- ➔ *Rav Mari : Si on mangeait du sang durci, quelle est la loi?*
- ➔ *R. Yochanan : Une fois figé, c'est Nidcheh (par conséquent, il est exempté).*
 - *Rava était silencieux.*

Abaye : Peut-être que l'on est responsable du sang durci des Chata'ot extérieurs (la raison sera expliquée), mais il est exempté de celui des Chata'ot intérieurs !

- ➔ *Rava: Vous m'avez rappelé l'enseignement de Rav Chisda;*
 - *Rav Chisda :*
 - *Si le sang d'un Chatat extérieur s'est figé, celui qui le mange est responsable;*
 - *Il est dit "ve lakakh ve natan" Comme le sang durci peut être prélevé et mis sur le Keren, il est toujours considéré comme du sang.*
 - *Si le sang d'un Chatat intérieur s'est figé, celui qui le mange est exempté;*
 - *comme on ne peut pas immerger (un doigt) ou asperger le sang durci, ce n'est pas considéré comme du sang.*
 - *Rava lui-même : On est responsable même du sang durci d'un Chatat intérieur, car ce même sang des Chata'ot extérieurs est considéré comme du sang.*
 - *Rav Papa : On est responsable du sang durci d'un âne, car un tel sang de Chata'ot externe est considéré comme du sang.*
 - *Rav Gidal citant Ze'iri : Le sang est une chatzitzah, que ce soit humide ou sec.*
 - *Cf. Mishnah : Ce qui suit est une Chatzitzah si elles sont sèches, mais pas si elles sont mouillées: sang, encre, miel et lait.*
- ➔ *Ils sont un Chatzitzah seulement quand ils sont Sarich (ont commencé à sécher), mais pas avant cela.*

Qu'apprenons-nous de "Timlach"?

- ➔ *Beraita : Peut-être que "ba'Melach" enseigne simplement « Tevonehu » !*
 - *On a précisé : "Timlach".*
 - *On aurait pu penser mettre simplement de l'eau salé !*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

- On a précisé "ba'Melach".
- "V'Lo TashbiT Melach" - apporter du sel qui ne s'épuise pas, c'est-à-dire le sel de Sedom.
 - Quelle est la source pour apporter du sel artificiel si le sel de Sedom n'est pas disponible?
 - "Takriv" - offrez n'importe quelle sorte de sel, de n'importe où (même Chutz la'Aretz), même à Chabbat, même en offrant b'Tum'ah.
- Que signifie «Tevonehu»?
 - Rabah Bar Ula : Yitbonenu (mettez une grande quantité), comme Teven (paille) dans la boue.
 - Abaye : Si oui, la Beraita aurait dû dire Yitbonenu!
 - Abaye : On doit faire comme un Binyan (bâtiment de sel).
 - Rava : Si oui, il aurait fallu dire "Yivnenu"!
 - Rava : On doit comprendre « Yevonenu »
 - Qu'est-ce que cela signifie?
 - Rav Ashi : On aurait pu penser que toute quantité suffisante pour donner du goût suffit, tout comme on donne un peu de compréhension (ta'am) aux gens.
 - "Timlach" enseigne que ce n'est pas le cas;

Plutôt, on met (beaucoup) de sel de chaque côté du membre et on l'offre.

→ Abaye : Il en est de même pour le salage de la viande à cuire dans une casserole. (Nous devons extraire tout le sang.)

21b

Beraita : Me'ilah s'applique au sel mis sur les membres, mais pas au sel (prêt à être mis sur Korbanot et stocké) sur la rampe et au sommet du Mizbe'ach.

→ Rav Matnah : Le Tana apprend de "v'Hishilchu ha'Kohanim Aleihem Melach v'He'elu Otam Olah." (le sel posé sur les membres s'appelle 'Olah'.)

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

- *Mishnah : Beit Din (de Kohanim) a précisé la Kedushah de sept choses:*
 - *Kohanim peuvent profiter du bois et du sel (de Hekdesh) ...*

Shmuel : Ils peuvent utiliser du sel pour leurs Korbanos, mais pas pour manger.

- ➔ *Nous avons pensé que cela fait référence à la salaison de leurs Korbanot (ils peuvent mettre du sel de la communauté dessus) mais pour la consommation de Kodashim, ils ne peuvent pas mettre de sel.*
- ➔ *Ce n'est pas logique : le sel de Hekdesh peut être utilisé pour saler les peaux de Korbanot (qui deviennent Chulin et Kohanim les reçoivent) mais pas pour manger les Korbanos!*
 - *Nous avons une Beraita : Le sel était stocké à trois endroits: dans la chambre de sel, sur la rampe et sur le Mizbe'ach.*
 - *Les peaux de Korbanos étaient salées dans la chambre de sel. Les membres étaient salés sur la rampe;*
 - *Les éléments suivants ont été salés sur les Mizbe'ach (avec le sel de Hekdesh) - Kometz, Levonah, Ketoret, Minchat Kohanim, Minchat Chavitim et Olat ha'Of.*

Première réponse : Shmuel se réfère à manger les Korbanot et à manger du Chulin.

- ➔ *De toute évidence, ils ne peuvent pas manger de Chulin avec du sel du Mikdash. On ne peut pas manger Chulin b'Azarah, même sans sel !*
 - *"Yochlu" enseigne que (quand il y a peu de Kodashim), nous mangeons des Chulin et de la Terumah avec Kodshim, afin que Kodashim soit mangé quand la personne est déjà rassasiée;*
 - *Malgré cela, ils ne peuvent pas manger de choulin avec du sel Hekdesh.*
- ➔ *Shmuel ne s'est certainement pas référé à la salaison de leurs Korbanot, car cela ne nécessiterait pas une stipulation de Beit Din !*
- ➔ *Les Korbanot des Yisraelim sont salés avec du sel de Hekdesh. Les Kohanim , a fortiori !*
 - *Beraita : Peut-être un Yisrael qui a juré d'apporter une Minchah doit-il apporter son propre sel, tout comme il doit apporter sa propre Levonah !*
 - *C'est logique. La Torah commande de mettre du sel sur une Minchah et de mettre Levonah sur une Minchah. Tout comme il doit apporter sa propre Levonah, il doit apporter son propre sel !*
 - *Peut-être devrions-nous plutôt apprendre du bois!*
 - *La Torah requiert du bois pour une Minchah, et aussi du sel. Tout comme le Tzibur fournit le bois, il devrait également fournir le sel!*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

- ➔ *Il est plus raisonnable d'apprendre avec le bois, qui s'applique à tous les korbanot, et non à partir de Levonah, qui ne s'applique qu'aux Menachot !*
- ➔ *Ou peut-être devrions-nous plutôt apprendre de Levonah, car il est apporté dans le même Kéli que la Minchah, et non pas du bois, qui n'est pas apporté dans le même Kéli !*
- ➔ *Il est dit "Brit Melach Olam", et (en ce qui concerne Lechem ha'Panim) "me'Et Bnei Yisrael Bérit Olam";*
 - *Tout comme le Tzibur fournit Lechem ha'Panim, il fournit du sel.*

Deuxième réponse de Rav Mordechai : *En effet, Shmuel se réfère à la salaison de leurs Korbanot et à la consommation de Kodshim. Le Michna est comme Ben Buchri;*

- ➔ *Michna - R. Yehudah citant Ben Buchri : Si un Kohen est Shokel (donne un demi-shekel avec Bnei Yisrael, pour acheter Korbanot Tzibur), il ne transgresse pas;*
 - *R. Yochanan ben Zakai: Il faut plutôt lire « un Kohen qui ne transgresse pas « Shokel » »!*
 - *Les Kohanim ont en fait interprété ce qui suit, à leur avantage (monétaire).*
 - *"V'Chol Minchat Kohen Kalil Tihyeh Lo Te'achel." (interdit de manger la mincha appartenant à un Kohen). Or, si les Kohanim étaient Shokel, ils en seraient (conjointement) propriétaires (comme de tous les Korbanot Tzibur, y compris les Omer, Lechem ha'Panim et Shteit ha'Lechem), ils ne pourraient pas être mangés) !*

Selon Ben Buchri, un Kohen qui est Shokel transgresse, car le Tzibur achètera (à tort) des Korbanot en utilisant son demi-shekel (pas nécessaire). Or cet argent est comme Chulin b'Azarah !

Le Kohen doit plutôt donner son demi-shekel au Tzibur, puis il sera donné à Hekdesh.

- ➔ *On aurait pu penser que le sel de Hekdesh est réservé aux Korbanot de Yisrael, car ils paient le sel. Le Michna enseigne que ce n'est pas le cas*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l